

**DECLARATION DE VACANCE**  
d'un local à usage d'habitation

**Loi 1235**

Réservé à l'Administration - N° d'identification :

(déclaration à adresser à la Direction de l'Habitat en application des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée (article 35)  
Toute lacune est présumée, sauf preuve contraire, comme une omission volontaire et punie conformément aux dispositions légales.

Une fois la demande réceptionnée par la Direction de l'Habitat, vous ne disposez pas de droit d'opposition au traitement des informations nominatives figurant sur les documents fournis.

PROPRIETAIRE	LOGEMENT
Nom et prénom ou Raison sociale :	Adresse :
Adresse :	Quartier : <input type="checkbox"/> Condamine <input type="checkbox"/> Fontvieille <input type="checkbox"/> Monaco-Ville <input type="checkbox"/> Monte-Carlo <input type="checkbox"/> Moneghetti
Tél :	Etage :
Nationalité :	Localisation : <input type="checkbox"/> droite <input type="checkbox"/> gauche <input type="checkbox"/> centre Nombre de pièces <sup>(1)</sup> :
<b>GERANT OU MANDATAIRE</b>	Superficie :
Nom et prénom ou Raison sociale :	Ce logement a-t-il fait l'objet de modifications (pièces réunies, fermeture de balcon ou terrasse, etc...)
Adresse :	Commodités : <input type="checkbox"/> ascenseur <input type="checkbox"/> chauffage <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> courant force <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> autres :
Nom de la personne à contacter :	Nom et prénom de l'ancien occupant :
Tél :	Date effective de la vacance : Date de disponibilité du logement :
	En cas d'exercice du droit de rétention, nom et prénom du bénéficiaire :

(1) Ne sont pas considérées comme pièces habitables : cuisine, salle de bain et de douche, cabinet de toilette...et d'une manière générale les pièces d'une superficie inférieure à six mètres carrés ou ne disposant pas d'un ouvrant donnant à l'air libre.

Monaco, le

Signature

(à faire précéder de la mention "Certifié sincère et véritable")

Conformément à la loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles, les informations sont collectées par la Direction de l'Habitat, responsable du traitement, pour la gestion de votre demande. Pour plus d'information ou l'exercice de vos droits, scanner le QRCode :

